

» Promptitude. C'est donc une qualité néces-  
» faire dans l'art d'opérer; mais le Sr. Debreux  
» en se renfermant dans celui d'Oculiste, dira  
» que la seule opération qui en dépend à l'égard  
» des animaux, est d'abattre l'ongle aux che-  
» vaux qui est une croissiance de chair mem-  
» braneuse, & que le plus épais habitant de la  
» campagne peut entreprendre l'opération &  
» réussir.

*Un exercice orné & l'adresse suffisent pour abat-  
tre le cristalin*, suit l'Auteur. Il est vrai; mais  
» il faudroit pour le poser en principe certain  
» qu'il n'y eut qu'une nature de cataacte. L'Au-  
» teur donc ne peut être un Oculiste, où il veut  
» de dessein prémédité tomber dans l'igno-  
» rance.

*Mais (poursuit-il) des lumières profondes sur  
l'économie animale &c. sont à peine des secours  
suffisans pour remédier aux accidens qui suivent  
ces opérations. Or, sous quel Maître le Sr. Debreux  
en a-t-il acquis la science ?*

» Le Sr. Debreux a justifié ses exercices, sa  
» conduite, la source de ses instructions; il a cou-  
» ronné le tout par les différentes opérations  
» qu'il a faites, approuvées par gens de l'Art  
» des plus célèbres de leur tems; Mr. le Lieute-  
» nant-Général de Police a éclairci de toutes  
» ces choses sa religion; elles ont été exposées à  
» l'attention des Gens du Roi. Que reste-t-il  
» donc à faire pour pouvoir prendre le titre  
» d'Oculiste Juré & d'en gérer l'Art ?

» Enfin cette Lettre finit en ces termes : *Voilà  
ce qu'exigeroient de moi la vérité & le public.  
Vous satisferez, sans doute, à l'une & à l'autre,  
peut être même épargneriez vous à celui ci quel-  
que victime, en faisant voir combien le Sicur*